

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Superflock Plus  
414894

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Floculant destiné au traitement de l'eau des piscines.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** BAYROL France SAS  
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex  
Téléphone +33 892 707 992 (0,34 EUR/min)  
E-Mail bayrol@bayrol.fr  
Internet www.bayrol.fr

### Service des renseignements

E-mail (personne compétente):  
ASchwarzenboeck@bayrol.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475  
Paris Cedex 10  
Téléphone 01 40 05 48 48

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R41  
R43

#### Phrases R

41 Risque de lésions oculaires graves.  
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

<b>Eye Dam. 1</b>	<b>H318</b>	
<b>Skin Sens. 1</b>	<b>H317</b>	

#### Consignes en cas de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**Consignes de sécurité**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

Sulfate d'aluminium de 14 hydraté, chlorure de lanthane (III), hydraté

**2.3. Autres dangers**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges**

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
16828-12-9	233-135-0	Sulfate d'aluminium de 14 hydraté	> 90	Xi R41
20211-76-1	233-237-5	chlorure de lanthane (III), hydraté	< 2,5	Xi R41; Xi R43; N R51/53

  

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
16828-12-9	233-135-0	Sulfate d'aluminium de 14 hydraté	> 90	Eye Dam. 1, H318

**Composants dangereux (continue)**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
20211-76-1	233-237-5	chlorure de lanthane (III), hydraté	< 2,5	Met. Corr.1, H290 / Eye Dam. 1, H318 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 2, H411

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
16828-12-9	Sulfate d'aluminium de 14 hydraté	01-2119531538-36-XXXX
20211-76-1	chlorure de lanthane (III), hydraté	01-2119452063-49-XXXX

**! SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Remarques générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter le médecin.

**! Après contact avec les yeux**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Assurer un traitement médical.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**! Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

Risque de lésions oculaires graves.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxydes de soufre

---

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à sec

Ramasser mécaniquement.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
**Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**  
Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle**  
Aucune information disponible.

**8.2. Contrôle de l'exposition**  
**Protection respiratoire**  
en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

**Protection des mains**  
gants résistant aux produits chimiques  
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)  
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm  
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm  
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

**Protection des yeux**  
lunettes à coques

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>aspect</b>	<b>Couleur</b>	<b>Odeur</b>
comprimés	gris clair	inodore

**Seuil olfactif**  
non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	ca. 3 - 4	20 °C	50 g/l		
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Point de fusion</b>	90 - 95 °C				
<b>Point d'éclair</b>	non déterminé				
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'auto-inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	1,5 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>	600 g/l	20 °C			
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Aucune information disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**
**Matières à éviter**

agent oxydant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**  
 brouillard d'anhydride sulfurique (SO<sub>3</sub>)

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
**Hautelement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	sensibilisant			

**SECTION 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
--------------------	-------------------	---------	------------

**Biodégradabilité**

Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Produit de nettoyage recommandé**  
eau

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Autres réglementations (UE)

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Emergency numbers:

IT CENTRO ANTIVELENI C/O OSPEDALI RIUNITI DI BERGAMO Telefono 800 883300

PT Centro de Informação Antivenenos Número de telefone 808 250 143

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.0

### Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox  
Selon les législations en vigueur

**Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)**

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.